

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 14 septembre 2021

CP2021_09_8
id. 5924

Le 14 septembre 2021, les membres de la commission permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de Monsieur Michel WEILL, Président du Conseil départemental.

*Nombres de membres de la commission permanente : 19
Quorum : 7*

Sont présents :

M. BELLOC, M. BEQ, M. BERTELLI, M. BESIERS, Mme BOURDONCLE, M. CROS, M. DEPRINCE, M. GONZALEZ, Mme HEULLAND, Mme LE CORRE, M. LOPEZ, Mme MAURIEGE, Mme NEGRE, Mme SARDEING, M. VAISSIERES, M. WEILL

Sont représentés :

Mme SINOPOLI (pouvoir à Mme SARDEING)

Sont absents :

M. ALBUGUES, M. DESCAZEAX

Le quorum légal est atteint, en application de l'article 6 de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire, modifié par la loi n° 2021-699 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire, la commission permanente peut valablement délibérer.

DÉLIBÉRATION

**POLITIQUE DÉPARTEMENTALE POUR LA PRODUCTION DE
LOGEMENTS SOCIAUX**

Par délibération du 5 avril 2017, l'Assemblée départementale a prévu l'intervention de la collectivité en réservant des aides aux bailleurs sociaux, pour les surcoûts architecturaux et techniques en faveur des logements PLAI, à hauteur de 2 500 €, plafonnées à 10 logements, sous réserve que le Département ait été associé en amont au projet de construction ou d'acquisition.

Tarn-et-Garonne Habitat sollicite une aide départementale pour une opération ayant fait l'objet d'un avis favorable de financement en 2021 dans le cadre des crédits délégués État :

opérateur	commune	opération	n° Progos	Travaux	Subvention
Tarn-et-Garonne Habitat	Dieupentale	9 route de Bordeaux — Construction de 24 logements dont 9 PLAI	LOG07318	Surcoût périmètre ABF, fondations terrassement et VRD	22 500 €
TOTAL		9 logements PLAI x 2 500 €			22 500 €

La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits à l'article 2041782, sous-fonction 72 du budget départemental (FHAB).

* Autorisation de programme 2021	92 500 €
* Engagement à la précédente commission	17 500 €
* Engagement à la présente commission	22 500 €
* Disponible	52 500 €

DÉCISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du conseil départemental du 29 juillet 2021 portant délégation d'attributions à la commission permanente,

Vu la délibération du conseil départemental du 5 avril 2017 relative à l'évolution de la politique du logement social dans le cadre du plan départemental de l'habitat,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve, selon les modalités susvisées et au titre de la politique départementale pour la production de logement social, l'attribution d'une subvention départementale d'un montant de 22 500 € à Tarn-et-Garonne Habitat pour l'opération de construction de 24 logements dont 9 PLAI, situés 9 route de Bordeaux à Dieupentale (2 500 € par PLAI).
- Précise que cette subvention sera prélevée sur les crédits inscrits à l'article 2041782, sous-fonction 72 (FHAB) du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Michel WEILL